

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

30 juillet 2012

SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl90766	Irelio S.A	90767
Adaxlu S.à r.l 90728	Keystone Fund	90736
Alpha Equity S.A90728		
Alpha Investissements Immobiliers S.A.	CAV-SIF	
90722		90737
Analis Luxembourg S.A 90728		90766
Arnam S.à r.l 90737	Le Logis S.A	90737
ATC Holdco S.à r.l90729	LogiCor Holding III S.à r.l	90722
Bamboo Capital90741	Luxemburg Capital Value	907 38
BITS S.à r.l	Luxpartimmo S.A	907 38
BlueOrchard Capital S.à r.l 90741	Malibu S.à r.l	90757
Broad Point I S.à r.l 90729	Moussepage S.à r.l	90767
Burco S.A 90738	NTC Holding G.P. & Cie S.C.A	90766
Burco S.A 90730	Orient International 1 S.àr.l	90740
Chanel S.à r.l 90757	Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A.,	
Dredging and Maritime Management 90729	SICAR	
Eurochapes Okatar Sàrl90731	P.C. Invest S.A.	90767
Euroclass Multimedia Holding S.A 90732	Pool Consulting International S.A	90750
Falsa Investments S.A 90750	Predica Infrastructure S.A	90750
Famar Société Anonyme de Participations	Predica Infrastructure S.A	90751
et d'Administration d'Entreprises Phar-	Randstad Interim S.A	907 32
maceutiques90733	Reiff, Ruppert et Cie S.A	90730
Fiduciaire Grand-Ducale S.A 90734	Romford Investment Holding S.à r.l	90754
Finasset S.A 90732	Romford Luxembourg Holding S.à r.l	90757
Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.	Solaica Power Holding S.à r.l	90735
90733	Terra Roxa S.à r.l	90754
Grand Large Finance S.A 90734	Terra Roxa S.à r.l	90736
Heliservice Lux S.A90758	Valor Investors S.A	90722
HIB, Holding Invest Batiment S.A 90734	Valve Sound S.A	90754
Icare Finance S.A 90758	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l	90766
IM Properties (Germany) S.à.r.l 90735	-	
IMP S.à r.l 90736		



Valor Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 139.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012078255/14.

(120110712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Alpha Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012078363/10.

(120112171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

LogiCor Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 169.784.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 164.012,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 19 June 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "LogiCor Holding III S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate



or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 6Q S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 164.777 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.012,

lci représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juin 2012.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «LogiCor Holding III S.àr.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Au sein de la même municipalité, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

- Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.
- Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.
- La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 19.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 6Q S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.777, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.



Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: LAC/2012/29088. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le trois juillet de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012078737/300.

(120112104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Adaxlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 148.399.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012078383/15.

(120112114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Alpha Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 139.214.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012078394/14.

(120112113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Analis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 20 juin 2012

L'assemblée générale de la société ANALIS Luxembourg S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le mandat d'administrateur de la société VIVINVEST S.A., ayant son siège social à Rue de Hobscheid, 69 à L-8422 Steinfort, étant arrivé à terme, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de six ans.

Monsieur Olivier Borceux, demeurant à Chemin de Michelberg, 1 à B-6790 Aubange, représentera la société VIVIN-VEST S.A. en tant que représentant permanent.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012078403/14.

(120112076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

DMM, Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

EXTRAIT

Le 28 juin 2012 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

- 1) Le renouvellement avec effet immédiat du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015:
 - Ir. J.P.J. De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. Dirk De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - Mme. Julie De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. Géry Vandewalle, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. Paul Lievens, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. Marc De Raedt, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. David Lutty, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
- 2) Le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 83, pour une période d'un an, pour l'exercice 2012 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012080205/26.

(120114070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012078418/10.

(120112166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2012

En date du 22 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher Stephen WAHL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Jennifer Lynn POCCIA, née le 8 juillet 1972 à New Hartford, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2, Greenwich Plaza, 1 st Floor, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Paul CLARKE
- Monsieur Jorrit CROMPVOETS



- Madame Lori H. AGUIRRE
- Madame Jennifer Lynn POCCIA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Broad Point I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012078438/24.

(120112066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Reiff, Ruppert et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Reiff, Ruppert et Cie S.A.» tenue en date du 6 juin 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc RUPPERT, demeurant à L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration et ce avec effet au 31 mai 2012.

L'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Marc REIFF, né le 17/06/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24, rue Jean L'Aveugle en tant qu'Administrateur.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mario REIFF, né le 23/11/1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 49, am Floss en tant que président du conseil d'administration.

La durée du mandat de ces nouveaux administrateurs est fixée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012078923/20.

(120112122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

BITS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 144.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078448/10.

(120112230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Burco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 25.892.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 11 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012078461/13.

(120112065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.276.

L'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012 a décidé de renouveler les mandats de Mr. Floris DIRKZWAGER, Mr. Frank HODYJAS, Mr. Paul G. WHITE et Mme Hanna ESMEE DUER en tant que membres du conseil d'administration de Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

Floris DIRKZWAGER, Membre du Conseil d'Administration

55, Rokin

NL-1012 KK Amsterdam

Frank HODYJAS, Membre du Conseil d'Administration

23-25, Ulmenstrasse, Stockwerk 12.0G

D-60325 Frankfurt

Paul G. WHITE, Membre du Conseil d'Administration

55. Rokin

NL-1012 KK Amsterdam

Hanna ESMEE DUER, Membre du Conseil d'Administration

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Ernst & Young S.A. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012080435/31.

(120113667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Eurochapes Okatar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 158.696.

Im Jahre zweitausendzwölf, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz In Luxembourg.

Sind erschienen:

- 1. Frau Jana FISCHER, Kauffrau, wohnhaft zu D-66663 Merzig, 1, Deutsch-Lissa-Strasse,
- 2. Herr Sezgin OKATAR, Estrichleger, wohnhaft zu D-66663 Merzig, 16, Mechenerstrasse.

Welche Komparenten dem amtierenden Notar nachfolgendes vorlegen:

Daß sie die alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROCHAPES OKATAR SARL", mit Sitz zu L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter, sind, und dass die Gesellschaft, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Januar 2011, gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 868 vom 2. Mai 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 158.696.

Die Komparenten haben in einer Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

Einziger Beschluß

Die Anteilinhaber beschließen den Sitz der Gesellschaft nach L-5532 Remich, 9, rue Enz zu verlegen und Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remich."

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: FISCHER, OKATAR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012078549/33.

(120112063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Randstad Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.502.

Suite à l'assemblée générale du 18 mai 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., domicilié à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.
 - L'assemblée renouvelle les mandats de:

Monsieur Herman Nijns, né à Diest, Belgique, le 8 septembre 1966, domicilié à 3B, Kouterstraat, B-3350 Linter, Belgique, en tant qu'Administrateur et Délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Monsieur Jacobus Wim van den Broek, né à Goes, Pays-Bas, le 24 mai 1960, domicilié à 39, Graaf Wichmanlaan, NL-1405 GZ Bussum, Pays-Bas, en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017

Monsieur Beschier Jacob Noteboom, né à Nieuwe Tonge, Pays-Bas, le 4 juillet 1958, domicilié à 54A, Torenlaan, NL-1261 GE Blaricum, Pays-Bas, en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Référence de publication: 2012078915/21.

(120112124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2012, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris 19e (France), avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur et uniquement sa fonction d'administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012078550/14.

(120112115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.961.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.



Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012078562/14.

(120112111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 132.449.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amerique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH LUXEMBOURG S.C.S.

Référence de publication: 2012080311/26.

(120114396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Capital social: EUR 28.784.463,96.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

EXTRAIT

En date du 29 juin 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Renouveler avec effet immédiat les mandats des membres du conseil d'administration pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016,
- 2. Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ainsi, les membres du conseil d'administration sont:

- Halsey Sàrl représenté par Christophe Gammal, administrateur de classe B;
- Yeliz Bozkir, administrateur de classe B;
- Stefanos J. Marinopoulos, administrateur de classe A;
- Panagiotis D. Marinopoulos, administrateur de classe A;

et le réviseur d'entreprises est:

PricewaterhouseCoopers.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078570/24.

(120112078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2012 que:

- ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs:
- * Monsieur Jean-Marie BODEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,
- * Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,
- * Monsieur Joseph TREIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57 Avenue de la Faïencerie
- * Madame Michèle LINCHAMPS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim
 - a été reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - * Monsieur François THILL, expert-comptable, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 29 juin 2012 que:

- Madame Michèle LINCHAMPS a été réélue administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur. Elle disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012080280/30.

(120113302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Grand Large Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.101.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078628/14.

(120112109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

HIB, Holding Invest Batiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 62, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 162.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012078655/10.

(120112170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Solaica Power Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.812.675,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.699.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2012.

En date du 28 juin 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et de Richard Brekelmans, en tant que gérants de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Stefano Granella
- Giacomo Donnini

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Cristina Lara
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2012080738/30.

(120113392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.730.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 juin 2012

- 1. Avec effet au 2 juillet 2012, M. Andrew Barnabas BAKER a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Avec effet au 2 juillet 2012, M. Simon REED, administrateur de sociétés, né à Wellington, Somerset (Royaume-Uni), le 18 avril 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012078678/16.

(120112072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012078683/10.

(120112165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 54, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Cession de parts du 31 octobre 2011

L'an deux mil onze, le trente-et-un octobre

Ont comparu:

Monsieur BAUSCH Joseph, avec adresse professionnelle à L-4917 Bascharage, 54, rue de la Continentale

Monsieur BIGLER Gilbert, demeurant à L-4631 Obercorn, 65, rue des Mines

associés de la société à responsabilité limitée "TERRA ROXA S. à r I.," avec siège à L-4917 Bascharage, 54, rue de la Continentale, constituée suivant acte notarié du 05 août 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.445

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

BIGLER Gilbert (détenteur de 345 parts sociales) cède par la présente ses 345 parts sociales au prix global quatrevingt-seize mille euros (96.000.-€), comme suit:

- 345 parts sociales à Monsieur BAUSCH Joseph

lesquel accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur BAUSCH Joseph890 partsMonsieur LELLINGER Georges10 partsTotal:900 parts

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de deux cent trente six euros hors taxe.

BAUSCH Joseph / BIGLER Gilbert.

Référence de publication: 2012079036/28.

(120112073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Keystone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.362.

Ce dépôt remplace le dépôt initial L120111303

Extrait du Conseil d'Administration en date du 23/05/2012

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 23 mai 2012 que:

- l'administrateur Monsieur Cyril GARREAU a changé de domicile privé au boulevard Brand Whitlock 3/b12; B-1150 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012078725/16.

(120112103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 74.998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 27 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de M. Jean STEFFEN en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 mai 2012 a été acceptée;
- M. Guy ARENDT, Avocat à la Cour, avec adresse professionelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 30 mai 2012.

Son élection sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour extrait conforme Alex SCHMITT Mandataire

Référence de publication: 2012078729/19.

(120112100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 168.750.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a nommé M. Alberto Fasanotti, né le 5 février 1974, à Milan, Italie, de résidence au 51A Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B au conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

En date du 22 juin 2012 Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895 et ayant son siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée annuelle délibérant sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012079112/19.

(120112142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Le Logis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.100.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2012

Résolution

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur unique de la société Le Logis S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078734/14.

(120112093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Luxemburg Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 161.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012078759/10.

(120112167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Luxpartimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012078761/10.

(120112173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Burco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 25.892.

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "BURCO S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.892, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219, du 7 août 1987 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57, du 26 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le "Président").

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick René Roland Joseph MESKENS, comptable, né le 9 mars 1956 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'"Ordre du jour"):
- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Transfert du siège social de la Société de L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen à L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, Rue de Belvaux;
 - Refonte subséquente de l'article 2 des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.



La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données";

- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EURO au taux de change de 40,3399 LUF pour 1.- EUR en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 1999.

Par conséquent, après conversion, le capital social de la Société sera d'un montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69.- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT TROIS EUROS QUATRE VINGT QUINZE CENTS (123,95.-EUR).

- Refonte subséquente de l'article 5 des statuts;
- Suppression des articles 6 et 7 des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société présents et/ou représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen à L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, Rue de Belvaux.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données".

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EURO au taux de change de 40,3399 LUF pour 1.- EUR en vigueur depuis le 1 er janvier 1999.

Par conséquent, après conversion, le capital social de la Société sera d'un montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69.- EUR) représenté par deux cent cinquante (250)



actions d'une valeur nominale de CENT VINGT TROIS EUROS QUATRE VINGT QUINZE CENTS (123,95 EUR) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de refondre l'article 5 des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT TROIS EUROS QUATRE VINGT QUINZE CENTS (123,95 EUR) chacune.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré des propriétaires, sauf celles dont la loi prescrit la forme nominative".

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par ailleurs de supprimer les articles 6 et 7 des statuts et de renuméroter par conséquent les articles des statuts.

Septième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Patrick René Roland Joseph MESKENS, pré-qualifié (ci-après le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, P. MESKENS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2012. Relation: MER/2012/1348. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079307/128.

(120112419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Orient International 1 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078841/10.

(120112207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 161.269.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 2012

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Extrait certifié sincère et conforme Pour PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2011 S.C.A., SICAR KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012078848/15.

(120112102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée, (anc. BlueOrchard Capital S.à r.l.).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 133.198.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) BlueOrchard Finance SA, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered with the Registrar of Companies of Geneva under number 660-0653001-1 and having its registered office at 32, rue de Malatrex, CH-1201 Geneva, Switzerland,

here represented by Benoît Caillaud, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on 19 June 2012,

2) Jean-Philippe de Schrevel, residing at Chemin Clair Val 5, CH1226 Thônex-Genève,

here represented by Anne Contreras, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on 19 June 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BlueOrchard Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133198 and having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2735 on 28 November 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, consider the following agenda:

Agenda

- 1. Decision to change the name of the Company into "Bamboo Capital" and subsequent amendment of current article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall henceforth read as follows:
- "**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "Bamboo Capital" (hereinafter the "Company"). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution."
- 2. Amendment of current article 6 of the Articles in order to foresee that the capital may be either increased or reduced and which shall henceforth read as follows:
- "**Art. 6.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares."



- 3. Decision to add a new article 7 in the Articles in order to foresee that the Company is entitled to redeem its own shares and which shall read as follows:
- "Art. 7. The Company may redeem its own shares in view of the cancellation of the redeemed shares, and within the limits set forth by article 168 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies."
- 4. Amendment of paragraphs 2 and 3 of current article 11 of the Articles so that the Company may be managed by three (3) managers comprising at least one A Manager, and that the Company be bound towards third parties by the sole signature of one A Manager or the joint signature of one A Manager with one B Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers, and which shall henceforth read as follows:
- "Art. 11. par 2. The Company is managed by a board of managers, composed at all times of at least three (3) members including at least one A Manager."
- "Art. 11. par. 3. The Company shall be bound in all circumstances towards third parties by the sole signature of any A Manager or the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the joint or single signature of any persons(s) to whom authority has been delegated by the board of managers."
- 5. Amendment of paragraph 8 of current article 12 of the Articles to provide that decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one A Manager votes in favour of them, and which shall henceforth read as follows:
- "Art. 12. par. 8. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting but shall only be effective if at least one A Manager votes in favour of them. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote."
 - 6. Deletion of paragraphs 9 and 10 of current article 12 of the Articles.
- 7. Amendment of current article 13 of the Articles to add the possibility for one A manager alone to execute the minutes, copies or extracts of any meeting of the board of managers, and which shall henceforth read as follows:
- "Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the sole signature of any A Manager or the joint signature of any B Manager together with any A Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one A Manager or jointly by one A Manager and one B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."
- 8. Amendment of current article 22 of the Articles to provide that any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, which shall henceforth read as follows:
- "Art. 22. Five per cent (5%) of the annual net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore. Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provision of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."
- 9. Decision to add a new article 24 in the Articles providing that in case of share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten (10) percent of the share capital, as follows:
- " Art. 24. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten percent (10%) of the share capital."
 - 10. Further to the decisions above, renumbering of the articles and update of the cross-references in the entire Articles.
- 11. Acknowledgement of the resignations of M. Ernst Brugger, M. Marc Beaujean and M. André Roelants from their mandate as managers of the Company as from June 19, 2012.
 - 12. Decision to appoint M. Gültekin as B Manager of the Company as from June 19, 2012.
- 13. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) up to thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) through the issue of ten (10) new shares of a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000).
- 14. Acknowledgment of the renunciation of BlueOrchard Finance SA, aforementioned, to any preferential right of acquisition with respect to the increase of capital above.
- 15. Approval and to the extent necessary, ratification of (i) the share purchase agreement executed on June 19, 2012 and entering into force in compliance with the provisions of article 6 of such share purchase agreement, between BlueOrchard Finance SA and the Company whereby the Company shall redeem the ten (10) shares of the Company held by BlueOrchard SA. and (ii) of the appointment of any manager of the Company, each acting individually (the "Attorneys" and each an "Attorney"), with full power of substitution, to negotiate, amend, adapt, waive, sign, execute and perform



for and on behalf of the Company the share purchase agreement as well as any agreements, documents, certificates, instruments, proxies, resolutions, forms, notices and registers as may be required in connection with or as contemplated by the share purchase agreement in such forms as the Attorney may approve and to do all such acts and things as may be ancillary thereto and/or necessary and/or useful and/or desirable in the sole opinion of the Attorney in connection with or for the purpose of the entering into, execution or performance of the share purchase agreement.

- 16. Acknowledgment of the approval of Mr. Jean-Philippe de Schrevel on the said redemption of shares and of the renunciation of Mr. Jean-Philippe de Schrevel to exercise any preferential right of acquisition.
- 17. Power to any manager of the Company, each acting individually, to implement and carry out any required formalities implied by the preceding decisions.

After having reviewed each item of the Agenda, the appearing parties requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from "BlueOrchard Capital S.à r.l." to "Bamboo Capital" and to subsequently amend the current article 1 of the Articles of the Company as follows:

"**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "Bamboo Capital" (hereinafter the "Company"). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution".

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association in order to foresee that the share capital of the Company may be either increased or reduced and which shall henceforth read as follows:

"**Art. 6.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares."

Third resolution

The general meeting resolves to add a new article 7 in the Articles in order to foresee that the Company is entitled to redeem its own shares and which shall read as follows:

"Art. 7. The Company may redeem its own shares in view of the cancellation of the redeemed shares, and within the limits set forth by article 168 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended."

Fourth resolution

The general meeting resolves to proceed with the amendment of paragraphs 2 and 3 of current article 11 of the Articles so that the Company may be managed by three (3) managers comprising at least one A Manager, and that the Company be bound towards third parties by the sole signature of one A Manager or the joint signature of one A Manager with one B Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers, and which shall henceforth read as follows:

- "Art. 11. par. 2. The Company is managed by a board of managers, composed at all times of at least three (3) members, including one or several A Manager and one or several B Manager, but including at least one A Manager."
- "Art. 11. par. 3. The Company shall be bound in all circumstances towards third parties by the sole signature of any A Manager or the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the joint or single signature of any persons(s) to whom authority has been delegated by the board of managers."

Fifth resolution

The general meeting resolves to proceed with the amendment of paragraph 8 of current article 12 of the Articles to provide that decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one A Manager votes in favour of them, and which shall henceforth read as follows:

"Art. 12. par. 8. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting but shall only be effective if at least one A Manager votes in favour of them. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote."

Sixth resolution

The general meeting resolves to delete paragraphs 9 and 10 of current article 12 of the Articles.



Seventh resolution

The general meeting resolves to proceed with the amendment of current article 13 of the Articles to add the possibility for one A manager alone to execute the minutes, copies or extracts of any meeting of the board of managers, and which shall henceforth read as follows:

"Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the sole signature of any A Manager or the joint signature of any B Manager together with any A Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one A Manager or jointly by one A Manager and one B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

Eighth resolution

The general meeting resolves to proceed with the amendment of current article 22 of the Articles to provide that any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, which shall henceforth read as follows:

"Art. 22. Five per cent (5%) of the annual net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore. Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provision of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Ninth resolution

The general meeting resolves to add a new article 24 in the Articles providing that in case of share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten (10) percent of the share capital, as follows:

"Art. 24. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten percent (10%) of the share capital."

Tenth resolution

Further to the previous resolutions, the general meeting resolves to proceed with the renumbering of the Articles and update of the cross-references in the entire Articles.

Eleventh resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignations of M. Ernst Brugger, M. Marc Beaujean and M. André Roelants from their mandate as managers of the Company as from June 19, 2012.

Twelfth resolution

The general meeting resolves to appoint M. Bulent Gültekin, Associate Professor of Finance at the Wharton School of the University of Pennsylvania, born on 23 May 1947 at Istanbul (Turkey), residing in USA-1906 Philadelphia, PA, 210, Locust Street, Apt 1713, as B Manager of the Company as from June 19, 2012 for an unlimited period.

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) up to thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) through the issue of ten (10) new shares of a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.

The new shares have been entirely subscribed and paid up by Jean Philippe de Schrevel, aforementioned, at a total amount of ten thousand dollars (USD 10,000).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) is entirely contributed to the share capital. There is no issue premium.

As a consequence, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. par. 1. The Company's share capital is set at thirty thousand dollars of the United States of America (USD 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand dollars of the United Sates of America (USD 1,000.-) each."



Fourteenth resolution

The general meeting resolves to acknowledge the renunciation of BlueOrchard Finance SA, aforementioned, to any preferential right of acquisition with respect to the increase of capital above.

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to approve and to the extent necessary, to ratify (i) the share purchase agreement executed on June 19, 2012 and entering into force in compliance with the provisions of article 6 of such share purchase agreement, between BlueOrchard Finance SA and the Company whereby the Company shall redeem the ten (10) shares of the Company held by BlueOrchard Finance SA. and (ii) of the appointment of any manager of the Company, each acting individually (the "Attorneys" and each an "Attorney"), with full power of substitution, to negotiate, amend, adapt, waive, sign, execute and perform for and on behalf of the Company the share purchase agreement as well as any agreements, documents, certificates, instruments, proxies, resolutions, forms, notices and registers as may be required in connection with or as contemplated by the share purchase agreement in such forms as the Attorney may approve and to do all such acts and things as may be ancillary thereto and/or necessary and/or useful and/or desirable in the sole opinion of the Attorney in connection with or for the purpose of the entering into, execution or performance of the share purchase agreement.

Sixteenth resolution

The general meeting resolves to acknowledge the approval of Mr. Jean-Philippe de Schrevel on the said redemption of shares and of the renunciation of Mr. Jean-Philippe de Schrevel to exercise any preferential right of acquisition.

Seventeenth resolution

The general meeting decides to grant proxy to any manager of the Company, each acting individually, to implement and carry out any required formalities implied by the preceding decisions.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) BlueOrchard Finance SA, une société anonyme constituée et existant selon les lois de Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro 660-0653001-1, et ayant son siège social au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse,

représentée aux présentes par Benoît Caillaud, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 19 juin 2012,

2) Jean-Philippe de Schrevel, demeurant à Chemin Clair Val 5, CH-1226 Thônex-Genève,

représenté aux présentes par Anne Contreras, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 19 juin 2012.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associées de BlueOrchard Capital S.à.r I, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133198 et ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»), constituée selon acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2735 du 28 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, décident d'examiner l'ordre du jour suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

- 1. Décision de changer la dénomination de la Société en «Bamboo Capital» et modification correspondante de l'actuel article 1 des statuts de la Société (les «Statuts»), de manière à lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 1** er . Il est créé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts de la Société par la suite une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination «Bamboo Capital» (ci-après la «Société»). Les associés ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.»
- 2. Modification de l'actuel article 6 des Statuts afin de disposer que le capital pourra être augmenté ou réduit; lequel article aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.»
- 3. Décision d'ajouter un nouvel article 7 aux Statuts afin de disposer que la Société est en droit de procéder au rachat de ses propres parts; lequel article aura la teneur suivante:
- « Art. 7. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts en vue de l'annulation des parts rachetées, et dans les limites établies à l'article 168 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»
- 4. Modification des paragraphes 2 et 3 de l'actuel article 11 des Statuts, de manière à ce que la Société puisse être gérée par trois (3) gérants comprenant au moins un Gérant A, et que vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique de tout Gérant A ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance; lesquels paragraphes auront désormais la teneur suivante:
- « Art. 11. par. 2. La gestion de la Société est assurée par un conseil de gérance, composé à tout moment d'au moins trois (3) membres comprenant au moins un Gérant A.»
- « **Art. 11. par. 3.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toute circonstance par la signature unique de tout Gérant A ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»
- 5. Modification du 8e paragraphe de l'article 12 des Statuts, de manière à disposer que les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, mais ne sont effectives que si elles font l'objet du vote favorable d'au moins un Gérant A; lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 12. par. 8.** Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, mais ne sont effectives que si elles font l'objet du vote favorable d'au moins un Gérant A. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance n'a pas de voix prépondérante.»
 - 6. Suppression des paragraphes 9 et 10 de l'actuel article 12 des Statuts.
- 7. Modification de l'actuel article 13 des Statuts, de manière à prévoir la possibilité pour un Gérant A de signer seul les procès-verbaux, copies ou extraits de toute réunion du conseil de gérance; lequel article aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 13.** Le procès-verbal d'une séance du conseil de gérance est signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la seule signature de tout Gérant A ou par la signature conjointe de l'un des Gérants B avec l'un des Gérants A. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le président ou par l'un des Gérants A ou par la signature conjointe de l'un des Gérants B avec l'un des Gérants A ou encore par la personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.»
- 8. Modification de l'actuel article 22 des Statuts afin de disposer que toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux porteurs de parts, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée; lequel article aura désormais la teneur suivante:
- « Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent. Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux porteurs de parts, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.»
- 9. Décision d'ajouter un nouvel article 24 des Statuts disposant qu'en cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en conséquence, de manière à ne pas dépasser dix pour cent (10%) du capital social; lequel article aura la teneur suivante:



- « Art. 24. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en conséquence, de manière à ne pas dépasser dix pour cent (10%) du capital social.
- 10. En conséquence des décisions ci-avant, renumérotation des articles et mise à jour des renvois dans l'ensemble des Statuts.
- 11. Acter les démissions de M. Ernst Brugger, M. Marc Beaujean et M. André Roelants de leur mandat de gérants de la Société avec effet au 19 juin 2012.
 - 12. Décision de nommer M. Gültekin en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 19 juin 2012.
- 13. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars US (10.000 USD), de manière à le faire passer de son montant actuel, à savoir vingt mille dollars US (20.000 USD) à trente mille dollars US (30.000 USD), grâce à l'émission de dix (10) nouvelles parts ayant chacune une valeur nominale de mille dollars US (1.000 USD).
- 14. Acter la renonciation de BlueOrchard Finance à tout droit préférentiel d'acquisition eu égard à l'augmentation de capital ci-avant.
- 15. Approbation et, dans la mesure nécessaire, ratification (i) de la convention de cession d'actions conclue en date du 19 juin 2012 entre BlueOrchard Finance SA et la Société et prenant effet conformément à l'article 6 de ladite convention, aux termes de laquelle convention, la Société procédera au rachat des dix (10) parts de la Société détenues par BlueOrchard Finance SA et (ii) de la nomination de tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement (les «Mandataires» et chacun un «Mandataire») avec plein pouvoir de substitution, en vue de négocier, modifier, adapter, renoncer, signer, exécuter et réaliser au nom et pour le compte de la Société la convention de cessions d'actions, ainsi que tout contrat, document, certificat, instrument, procuration, résolution, formulaire, avis et registre envisagés ou susceptibles d'être requis dans le cadre de la convention de cession d'actions, sous les formes que le Mandataire approuvera, et de s'acquitter de toute démarche connexe à cet égard et/ou nécessaire et/ou utile et/ou souhaitable, à la seule appréciation du Mandataire, dans le cadre et aux fins de la conclusion, de la signature ou de l'exécution de la convention de cession d'action.
- 16. Acter l'approbation de M. Jean-Philippe de Schrevel eu égard audit rachat des parts ainsi que la renonciation de M. Jean-Philippe de Schrevel à l'exercice de tout droit préférentiel d'acquisition.
- 17. Pouvoir, dans le chef de tout gérant de la Société, de mettre en oeuvre et d'effectuer toute formalité requise découlant des décisions ci-avant.

Après avoir passé en revue l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, les parties comparantes ont prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «BlueOrchard Capital S.à r.l.» en «Bamboo Capital» et de modifier en conséquence l'actuel article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** er . Il est créé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts de la Société par la suite une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination «Bamboo Capital» (ci-après la «Société»). Les associés ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de disposer que le capital pourra être augmenté ou réduit; lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article 7 aux Statuts afin de disposer que la Société est en droit de procéder au rachat de ses propres parts; lequel article aura la teneur suivante:

« Art. 7. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts, en vue de l'annulation des parts rachetées, et dans les limites établies à l'article 168 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifiée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification des paragraphes 2 et 3 de l'actuel article 11 des Statuts, de manière à ce que la Société puisse être gérée par trois (3) gérants comprenant au moins un Gérant A, et que vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique de tout Gérant A ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance; lesquels paragraphes auront désormais la teneur suivante:



- « **Art. 11. par. 2.** La gestion de la Société est assurée par un conseil de gérance, composé à tout moment d'au moins trois (3) membres, comprenant un ou plusieurs Gérants A et un ou plusieurs Gérants B, mais comprenant au moins un Gérant A.»
- « **Art. 11. par. 3.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toute circonstance par la signature unique de tout Gérant A ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification du 8e paragraphe de l'actuel article 12 des Statuts, de manière à disposer que les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, mais ne sont effectives que si elles font l'objet du vote favorable d'au moins un Gérant A; lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. par. 8.** Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, mais ne sont effectives que si elles font l'objet du vote favorable d'au moins un Gérant A. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance n'a pas de voix prépondérante.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les paragraphes 9 et 10 de l'actuel article 12 des Statuts

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification de l'actuel article 13 des Statuts, de manière à prévoir la possibilité pour un Gérant A de signer seul les procès-verbaux, copies ou extraits de toute réunion du conseil de gérance; lequel article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Le procès-verbal d'une séance du conseil de gérance est signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la seule signature de tout Gérant A ou par la signature conjointe de l'un des Gérants B avec l'un des Gérants A. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le président ou par l'un des Gérants A ou par la signature conjointe de l'un des Gérants B avec l'un des Gérants A ou encore par la personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification de l'actuel article 22 des Statuts afin de disposer que toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux porteurs de parts, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée; lequel article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent. Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux porteurs de parts, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article 24 des Statuts disposant qu'en cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en conséquence, de manière à ne pas dépasser dix pour cent (10%) du capital social; lequel article aura la teneur suivante:

« **Art. 24.** En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en conséquence, de manière à ne pas dépasser dix pour cent (10%) du capital social.

Dixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à la renumérotation des articles et à la mise à jour des renvois dans l'ensemble des Statuts.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'acter les démissions de M. Ernst Brugger, M. Marc Beaujean et M. André Roelants de leur mandat de gérants de la Société avec effet au 19 juin 2012.



Douzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Bulent Gultekin, Associate Professor of Finance at the Wharton School of the University of Pennsylvania, né le 23 mai 1947 à Istanbul (Turquie), demeurant à USA-1906 Philadelphia, PA, 210, Locust Street, Apt 1713,en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 19 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars US (10.000 USD), de manière à le faire passer de son montant actuel, à savoir vingt mille dollars US (20.000 USD) à trente mille dollars US (30.000 USD), grâce à l'émission de dix (10) nouvelles parts ayant chacune une valeur nominale de mille dollars US (1.000 USD) chacune.

Les nouvelles parts ont été entièrement souscrites et libérées par Jean-Philippe de Schrevel, susmentionné, pour un montant total de dix mille dollars US (10.000 USD).

Les parts souscrites ont été entièrement libérées par voie d'apport en espèces.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

L'apport total de dix mille dollars US (10.000 USD) est entièrement consacré au capital social. Il n'existe pas de prime d'émission.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. par 1.** Le capital de la Société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-) représenté par trente (30) parts d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide d'acter la renonciation de BlueOrchard Finance SA, susmentionnée, à tout droit préférentiel d'acquisition eu égard à l'augmentation de capital ci-avant.

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver et, dans la mesure nécessaire, de ratifier (i) la convention de cession d'actions conclue en date du 19 juin 2012 entre BlueOrchard Finance SA et la Société et prenant effet conformément à l'article 6 de ladite convention, aux termes de laquelle convention, la Société procédera au rachat des dix (10) parts de la Société détenues par BlueOrchard Finance SA et (ii) la nomination de tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement (les «Mandataires» et chacun un «Mandataire») avec plein pouvoir de substitution, en vue de négocier, modifier, adapter, renoncer, signer, exécuter et réaliser au nom et pour le compte de la Société la convention de cessions d'actions, ainsi que tout contrat, document, certificat, instrument, procuration, résolution, formulaire, avis et registre envisagés ou susceptibles d'être requis dans le cadre de la convention de cession d'actions, sous les formes que le Mandataire approuvera, et de s'acquitter de toute démarche connexe à cet égard et/ou nécessaire et/ou utile et/ou souhaitable, à la seule appréciation du Mandataire, dans le cadre et aux fins de la conclusion, de la signature ou de l'exécution de la convention de cession d'action.

Seizième résolution

L'assemblée générale décide d'acter l'approbation de M. Jean-Philippe de Schrevel eu égard audit rachat des parts ainsi que la renonciation de M. Jean-Philippe de Schrevel à l'exercice de tout droit préférentiel d'acquisition.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de mettre en oeuvre et d'effectuer toute formalité requise découlant des décisions ci-avant.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, les mandataires desdites parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, A. CONTRERAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2012. LAC/2012/28748. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).



Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079273/461.

(120112318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Predica Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.978.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078863/10.

(120112070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pool Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 157.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012078890/10.

(120112169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Falsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.802.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 avril 2012

- 1. La société PUMA SERVICES LTD, société anonyme, enregistrée sous le numéro 1497673 au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Trinity Chambers, P.O. BOX 4301, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, nommée Administrateur de catégorie A en date du 12 avril 2012, a désigné Monsieur Brian PADGETT, Administrateur, né le 3 janvier 1967 à Wakefield, Royaume-Uni, demeurant au 332C, route d'Hermance, CH-1247 ANIERES, en tant que représentant permanent pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2018.
- 2. Monsieur François LANNERS, employé privé, né le 3 octobre 1948 à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera cette fonction pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2018,

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on April 17 th , 2012

- 1. PUMA SERVICES LTD (the "Company"), a BVI Business Company, whose registered office is at Trinity Chambers, P.O. BOX 4301, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Registrar of Corporate Affairs in British Virgin Islands under number 1497673, appointed as Class A Director on April 12 th 2012, appointed Mr Brian PADGETT, Director, born on January 3 rd, 1967 in Wakefield, United Kingdom, residing at 332C, route d'Hermance, CH-1247 ANIERES, as permanent representative for the whole duration of its mandate, until the Annual General Meeting of the year 2018,
- 2. Mr François LANNERS, private employee, born on October 3 rd, 1948 in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairman of the Board of Directors. He will act as Chairman for the whole period of his mandate until the Annual General Meeting of 2018.



Luxembourg, April 17 th 2012. For true copy FALSA INVESTMENTS S.A. Signatures Class A Director / Class B Director

Référence de publication: 2012079443/34.

(120112101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Predica Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 137.978.

In the year two thousand twelve, on the eighth day of June,

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Predica Infrastructure S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.978 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary of residence in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on March 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1185 of May 15, 2008, the articles of incorporation of which were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg dated October 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 38 of 5 January 2012.

The Extraordinary General Meeting was opened with Ms. Sylvie LOUIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at the same address.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder or the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- II That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present deed to be filed therewith with the registration authorities, that the three million seven hundred sixty thousand (3,760,000) redeemable class A shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Extraordinary General Meeting.
- III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholder present or represented declaring that it had due notice and received knowledge of the below agenda as well as any information in relation thereto prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as follows:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash amounting to ten million Euro (EUR 10,000,000) to bring it from its present amount of thirty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 37,600,000.-) up to forty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 47,600,000.-), by the issue of one million (1,000,000) new redeemable class A shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;
 - 2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company has a subscribed share capital of forty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 47,600,000.-), represented by four million seven hundred sixty thousand (4,760,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

3. Miscellaneous

After having duly deliberated on all items of the agenda, the Extraordinary General Meeting unanimously took the following resolutions and requested the officiating notary to record as follows:



First Resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to bring it from its present amount of thirty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 37,600,000.-) up to forty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 47,600,000.-), by the issue of one million (1,000,000) new redeemable class A shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The one million (1,000,000) redeemable class A shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up by Predica S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office located at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France, registered with the Register of Companies of Paris under number 334.028.123, here represented by Ms. Sylvie Louis, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, by a contribution in cash, so that the amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to modify the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of forty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 47,600,000.-), represented by four million seven hundred sixty thousand (4,760,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of Costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Extraordinary General Meeting is estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5.000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le huit juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Predica Infrastructure S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.978 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1185 du 15 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 38 du 5 janvier 2012.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sylvie Louis, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire ou par son mandataire et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence, qui restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, que les trois millions sept cent soixante mille (3.760.000) actions rachetables de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, composant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée.



- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ci-dessous et de toute information y relative avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de trente-sept millions six cent mille euros (EUR 37.600.000,-) à quarante-sept millions six cent mille euros (EUR 47.600.000,-), par l'émission de un million (1.000.000) d'actions rachetables de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
 - 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a un capital souscrit de quarante-sept millions six cent mille euros (EUR 47.600.000,-), représenté par quatre millions sept cent soixante mille (4.760.000) actions rachetables de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Divers.

Après avoir délibéré sur tous les points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes et a requis le notaire instrumentant de bien vouloir acter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions six cent mille euros (EUR 37.600.000,-) à quarante-sept millions six cent mille euros (EUR 47.600.000,-), par l'émission de un million (1.000.000) d'actions rachetables de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le million (1.000.000) d'actions rachetables de classe A nouvellement émises a été entièrement souscrit et libéré par Predica S.A., une société anonyme constituée et régie selon la loi française, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334.028.123, ici représentée par Mademoiselle Sylvie Louis, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de quarante-sept millions six cent mille euros (EUR 47.600.000,-), représenté par quatre millions sept cent soixante mille (4.760.000) actions rachetables de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette acte est estimé à environ cinq mille Euros (EUR 5.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Louis, S. Dupont, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. LAC/2012/27391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078864/156.

(120112071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bascharage le 19 avril 2011

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur BIGLER Gilbert en tant que gérant technique a été acceptée Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur BAUSCH Joseph en tant que gérant unique a été acceptée

Gérant unique:

Bausch Jospeh.

Adresse professionnelle. L- 4917, rue de la Continentale

Bascharage, le 19 avril 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012079037/16.

(120112073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078911/10.

(120112152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Valve Sound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 169.790.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marco Pasquali, entrepreneur né le 2 décembre 1976 à Bolzano et demeurant professionnellement à via Michael Pacher 20, 39100 Bolzano, Italie.

lci représenté par Monsieur Matteo Berloffa-Spadafora, né le 22 avril 1986 à Bolzano, Italie et demeurant à L-1630 Luxemboug,18-20, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 mai 2012

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VALVE SOUND S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de



toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles mobilières, immobilières ou financières et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les TRENTE ET UN MILLLE (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-1 et 26-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Matteo Berloffa-Spadafora, né le 22 avril 1986 à Bolzano, Italie et demeurant à L-1630 Luxembourg,18-20, rue Glesener.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT S. à r.l., ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

- 4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015
- 5. Le siège social est fixé au 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. PASQUALI - H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 ^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25223. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois juillet de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012079928/142.

(120112277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078912/10.

(120112151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Malibu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.627.

Extrait de la convention de cession de part sociale du 28 juin 2012

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 28 juin 2012, que:

Monsieur Laurent Nebot, demeurant à F-75116 Paris, Avenue Victor Hugo, 171, a cédé la part sociale qu'il détenait dans la société MALIBU S.A.R.L. à la société AIRPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Route d'Esch, 412F, à L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.943.

500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 juin 2012

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

- 1. L'associée unique prend acte de la démission du gérant, Laurent Nebot, avec effet au 30 juin 2012.
- 2. L'associée unique nomme en remplacement au poste de gérant, pour une durée indéterminée: Jean-Michel Meyrat, demeurant à Rue Saint Placide, 2 à F-75006 Paris.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012079647/21.

(120112164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Chanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.555.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a nommé M. Alberto Fasanotti, né le 5 février 1974, à Milan, Italie, de résidence au 51A, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B au conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012079122/15.

(120112138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012

L'assemblée nomme comme administrateur Monsieur Jean-Claude PALU, demeurant 3, rue François Bellot, CH-1206 GENEVE pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012079144/14.

(120112237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Heliservice Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 169.789.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingtième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Valentin PEVERI, directeur de sociétés, né le 25 mars 1982 à Lagny-sur-Marne (France), résidant à CH-1204 Genève, rue de la Tour-de-Boel, 3,

ici représenté par Mademoiselle Séverine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 mai 2012.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HELISERVICE LUX S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet le conseil en développement aéronautique.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 juin 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.



Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2 ème jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.



L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Valentin PEVERI, résidant à CH-1204 Genève, rue de la Tour-de-Boel, 3.

Les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique) résidant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- 2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;
- 3. Mademoiselle Séverine DESNOS, employée privé, né le 17 avril 1973 à Flers (France), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: IMMOGEN CONSEILS S.A., une société anonyme ayant son siège au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.091.



Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of June.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Valentin PEVERI, director of companies, born on March 25, 1982 in Lagny-sur-Marne (France), residing at rue de la Tour-de-Boel 3, CH-1204 Genève,

duly represented by Ms Séverine DESNOS, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 25 May, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "HELISERVICE LUX S.A.".
- **Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- Art. 4. The purposes for which the company is formed are the advice in aeronautics development.

The purposes can also be all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.



The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on June 20, 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 324 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.



Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 2 nd Thursday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1 $^{\rm st}$ of each year and ends on December 31 $^{\rm st}$.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.



Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31 st, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Valentin PEVERI, residing at rue de la Tour-de-Boel 3, CH-1204 Genève.

The shares have been paid up in cash in full, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- 1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26 th , 1975 in Rocourt, Belgium, residing at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- 2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgique), with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- 3. Mrs Séverine DESNOS, private employee, born on April 17, 1973 in Flers (France), with professional address in at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: IMMOGEN CONSEILS S.A., having its registered office in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surnames, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: S. Desnos, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2012. Relation: DIE/2012/7390. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012079510/403.

(120112241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012079052/10.

(120112172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012079079/10.

(120112168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

EXTRAIT

Mme Natacha Jamar a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 juin 2012 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Thomas Westermann, demeurant professionnellement au 40, Berkeley Square, London W1J 5AL, Royaume-Uni, né le 12 février 1986 à Copenhague (Danemark), avec effet au 28 juin 2012 jusqu'à la date du 21 décembre 2015.

Le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- Cédric Pedoni;
- Isabelle Probstel;
- Jakob Kjellberg;
- Sinisa Krnic;
- Thomas Westermann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012079163/22.

(120112126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 53.255.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079581/9.

(120112268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.



P.C. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079709/9.

(120113468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Moussepage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 143.576.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a nommé M. Alberto Fasanotti, né le 5 février 1974, à Milan, Italie, de résidence au 51A Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B au conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012079161/15.

(120112146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Irelio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.560.

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) d'Irelio S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.560. La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven à la date de la constitution de la Société (ci-après définie), Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2006 sous le numéro 1208 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Chloé Dellandrea, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

- l. Le nom des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original de cet acte.
- II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 2.841.250) afin de le porter de son actuel montant de cent mille euros (EUR 100.000) à deux millions neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 2.941.250) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq (284.125) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- 2) Souscription et paiement par IPADOR INC des nouvelles actions devant être émises suivant un apport en nature; et
 - 3) Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société.



Suite à l'approbation à l'unanimité de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 2.841.250) afin de le porter de son actuel montant de cent mille euros (EUR 100.000) à deux millions neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 2.941.250) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq (284.125) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, IPADOR INC, une société de droit panaméen ayant son siège social à ADR Tower, 8 th Floor, Samuel Lewis Avenue et 58 th Street, Obarrio, Ville de Panama, Republique de Panama, ici représentée par Maître Chloé Dellandrea, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012, ladite procuration, signée "ne varietur" par la personne qui comparaît et le notaire soussigné, déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq (284.125) nouvelles actions de la Société et de les avoir intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en une créance sur la Société. Suivant un certificat de la gérance de la société IPADOR INC, daté du 25 juin 2012, la créance apportée s'élève à un montant de deux millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante-neuf euros et six centimes (EUR 2.841.259,06) et est certaine, liquide et exigible.

La créance ainsi apportée représente un apport en nature d'un montant total de deux millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante-neuf euros et six centimes (EUR 2.841.259,06) qui sera affecté comme suit:

- (i) deux millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 2.841.250) est affecté au capital social de la Société;
 - (ii) neuf euros et six centimes (EUR 9,06) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par Interaudit S.à r.l., réviseur agréé, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises" et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en date de la présente (le Rapport) concluant ce qui suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie."

Le notaire certifie en outre que les conditions énoncées à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies. Le Rapport signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente et l'apport ayant été intégralement réalisé, il a été décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.941.250 (deux millions neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 294.125 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, au jour qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, C. DELLANDREA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29810. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079551/83.

(120112380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck